



GARANTIE À VIE LIMITÉE DU FABRICANT APPLICATION RÉSIDENNELLE AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

FIBO GARANTIT (CI-APRÈS "NOUS") QUE PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE SPÉCIFIÉE CI-DESSOUS, LES PANNEAUX MURAUX ET LES PLANCHES DE CUISINE FIBO (INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, LE "PRODUIT") SERONT EXEMPTS DE DÉFAUTS DE MATÉRIAUX ET DE FABRICATION CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN LIGNE SUR FIBOSYSTEMUSA.COM ET FIBOSYSTEMCANADA.COM

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Nous étendons cette garantie limitée au consommateur qui a acheté le produit pour une installation dans l'emplacement d'origine de l'installation résidentielle (ci-après "vous"). Il ne s'étend pas aux propriétaires ultérieurs du Produit. Pour plus de clarté, nous étendons cette garantie limitée à un consommateur qui a acheté le Produit par l'intermédiaire d'un acheteur commercial (comme un entrepreneur) pour une installation dans l'emplacement d'origine de l'installation résidentielle.

QUE COUVRE CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Le Produit ne se délaminera pas, ne se tachera pas, ne se ternira pas et ne se fissurera pas pendant la Période de garantie en raison de défauts de matériaux et/ou de fabrication du Produit, s'il est correctement installé conformément aux instructions d'installation de Fibo et entretenu conformément aux instructions de Fibo relatives au "Cleaning and Maintenance" ou au "Product Guide".

QUE NE COUVRE PAS CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Cette garantie limitée ne couvre pas les éléments tels que les produits d'étanchéité, les profils ou les vis d'installation.

Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par :

- (a) un abus, une mauvaise utilisation ou une installation incorrecte;
- (b) le non-respect des instructions du produit ou de la réalisation d'une maintenance préventive;
- (c) une étanchéité incorrecte ou des modifications
- (d) une réparation non autorisée;
- (e) des causes externes telles que des événements naturels, un incendie, des accidents, une infestation et d'autres actions ou événements échappant à notre contrôle raisonnable;
- (f) une utilisation à proximité d'une forte humidité (p. ex. piscine, bain à remous) ou d'une chaleur extrême (p. ex. spa, sauna, hammam);
- (g) une utilisation à l'extérieur;
- (h) un mouvement du bâtiment en raison d'un glissement de terrain, d'une défaillance d'une fondation ou de la structure sous-jacente du bâtiment; ou
- (i) l'usure normale.

Cette garantie limitée ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou autres frais de retrait ou d'installation.

QUELLE EST LA PÉRIODE DE COUVERTURE ?

Cette garantie limitée commence à la date de votre achat et se poursuit pendant toute la durée de vie (jusqu' à 50 ans maximum) de l'installation pour les applications résidentielles (la "Période de garantie"). La Période de garantie n'est pas prolongée si nous réparons ou remplaçons le Produit.

Nous pouvons modifier la période de couverture ou d'autres conditions de cette garantie limitée à notre discrétion. La version des conditions qui vous sont applicables est la version en vigueur lorsque vous avez acheté le Produit

QUELS SONT VOS RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE ?

Si, après inspection par un représentant Fibo agréé, nous déterminons qu'un Produit est défectueux pendant la Période de garantie, nous procéderons, à notre seule discrétion: (a) à la réparation ou au remplacement de ce Produit (ou de la partie défectueuse), ou (b) au remboursement du prix d'achat de ce Produit [amorti sur 50 ans]. Nous nous réservons le droit de remplacer le Produit par un produit similaire.

La possibilité pour Fibo de réparer ou de remplacer les Produits dans le cadre de cette garantie limitée ne couvre pas la main-d'œuvre ou d'autres coûts de retrait ou d'installation.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE ?

Pour bénéficier d'un service de garantie, vous devez, pendant la Période de garantie, soit

- (a) envoyer un e-mail à notre service clientèle à l'adresse info@fibosystem.com, ou
- (b) contacter le revendeur auprès duquel vous avez acheté le Produit, et soumettre votre réclamation, inclure des informations sur le type de défaut, le nombre de panneaux, le numéro de facture Fibo et/ou le code au dos du panneau

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS. CETTE CLAUSE NE S'APPLIQUE PAS AUX CONSOMMATEURS RÉSIDANT AU QUÉBEC OU DANS D'AUTRES JURIDICTIONS OÙ LA LOI L'INTERDIT:

DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, ORALES, ÉCRITES, LÉGALES, EXPRESSES OU IMPLICITES. À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE ET DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, NOUS DÉCLINONS TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES JURIDICTIONS (C'EST-À-DIRE CERTAINS ÉTATS OU TERRITOIRES DES ÉTATS-UNIS OU TERRITOIRES OU PROVINCES CANADIENS) N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS DE GARANTIES IMPLICITES, OU DE CONDITIONS, CETTE EXCLUSION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS LA MESURE OÙ DE TELLES GARANTIES OU CONDITIONS NE PEUVENT ÊTRE REJETÉES EN VERTU DES LOIS DE VOTRE JURIDICTION, NOUS LIMITONS LA DURÉE ET LES RECOURS DE CES GARANTIES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE.

LES RECOURS DÉCRITS CI-DESSUS SONT VOS SEULS RECOURS EXCLUSIFS ET NOTRE ENTIÈRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. NOTRE RESPONSABILITÉ NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT RÉEL QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX, ET NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS RESPONSABLES DE DOMMAGES OU PERTES CONSÉCUTIFS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS, DIRECTS OU INDIRECTS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. PAR CONSÉQUENT, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

Publié par:

Fibo AS
Industriveien 2
4580 Lyngdal Norvège

Version 2, date d'entrée en vigueur : 19 août 2020

ACHAT COMMERCIAL SOUS GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS POUR DES APPLICATIONS NON RÉSIDEN- TIELLES AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

FIBO (CI-APRÈS "NOUS") GARANTIT QUE PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE SPÉCIFIÉE CI-DESSOUS, LES PANNEAUX MURAUX ET LES PLANCHES DE CUISINE FIBO (INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, LE "PRODUIT") SERONT EXEMPTS DE DÉFAUTS DE MATÉRIAUX ET DE FABRICATION CONFORMÉMENT AUX TERMES DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN LIGNE SUR FIBOSYSTEMUSA.COM ET FIBOSYSTEMCANADA.COM

QUI PEUT UTILISER CETTE GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS ?

Nous étendons cette garantie limitée à l'acheteur commercial (non-con-sommateur) uniquement pour les applications non résidentielles qui a acheté le Produit pour l'installation dans son emplacement d'origine (ci-après "vous"). Cette garantie s'applique uniquement aux achats commerciaux du Produit pour des applications non résidentielles. Elle ne s'étend pas aux propriétaires ultérieurs du Produit. Pour l'application résidentielle du produit, veuillez consulter la garantie à vie limitée du fabricant: Application résidentielle aux États-Unis et au Canada.

QUE COUVRE CETTE GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS ?

Le Produit ne se délaminera pas, ne se tachera pas, ne se ternira pas et ne se fissurera pas pendant la Période de garantie en raison de défauts de matériaux et de fabrication du Produit, s'il est correctement installé conformément aux instructions d'installation de Fibo et entretenu conformément aux instructions de Fibo relatives au "Cleaning and Main-tenance" ou au "Product Guide".

QUE NE COUVRE PAS CETTE GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS ?

Cette garantie ne couvre pas les éléments tels que les produits d'étanchéité, les profils ou les vis d'installation.

Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages causés par :

- (a) l'abus, la mauvaise utilisation ou l'installation incorrecte;
- (b) le non-respect des instructions du produit ou de la réalisation d'une maintenance préventive;
- (c) une étanchéité incorrecte ou des modifications;
- (d) une réparation non autorisée;
- (e) des causes externes telles que des événements naturels, un incendie, des accidents, une infestation et d'autres actions ou événements échappant à notre contrôle raisonnable;
- (f) une utilisation à proximité d'une forte humidité (p. ex. piscine, bain à remous) ou d'une chaleur extrême (p. ex. spa, sauna, hammam);
- (g) une utilisation à l'extérieur;
- (h) un mouvement du bâtiment en raison d'un glissement de terrain, d'une défaillance d'une fondation ou de la structure sous-jacente du bâtiment; ou
- (i) l'usure normale.

Cette garantie limitée ne couvre pas les frais de main-d'œuvre ou autres frais de retrait ou d'installation.

QUELLE EST LA PÉRIODE DE COUVERTURE ?

Cette garantie limitée est valable pendant 25 ans à compter de la date d'achat du Produit (ci-après la "Période de garantie"). La Période de garantie n'est pas prolongée si nous réparons ou remplaçons le Produit.

Nous pouvons modifier la période de couverture ou d'autres conditions de cette garantie limitée à notre discrétion. La version des conditions qui vous sont applicables est la version en vigueur lorsque vous avez acheté le Produit.

QUELS SONT VOS RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE ?

Si, après inspection par un représentant Fibo agréé, nous déterminons qu'un Produit est défectueux pendant la Période de garantie, nous procéderons, à notre seule discrétion: (a) à la réparation ou au remplacement de ce Produit (ou de la partie défectueuse), ou (b) au rembourse-

ment du prix d'achat de ce Produit [amorti sur 25 ans]. Nous nous réservons le droit de remplacer le Produit par un produit similaire.

La possibilité pour Fibo de réparer ou de remplacer le Produit dans le cadre de cette garantie limitée ne couvre pas la main-d'œuvre ou d'autres coûts de retrait ou d'installation.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE ?

Pour bénéficier d'un service de garantie, vous devez, pendant la Période de garantie, soit

- (a) envoyer un e-mail à notre service clientèle à l'adresse info@fibosystem.com, ou
- (b) contacter le revendeur auprès duquel vous avez acheté le Produit, et soumettre votre réclamation, inclure des informations sur le type de défaut, le nombre de panneaux, le numéro de facture Fibo et/ou le code au dos du panneau.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ CANADA ET USA :

DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDI-TIONS, ORALES, ÉCRITES, LÉGALES, EXPRESSES OU IMPLICITES. À L'EX-CEPTION DES GARANTIES EXPRESSES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE ET DANS LA MESURE OÙ LA LOI NE L'INTERDIT PAS, NOUS DÉCLINONS TOUTE AUTRE GARANTIE ET CONDI-TION, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES JURIDICTIONS (C'EST-À-DIRE CERTAINS ÉTATS OU TERRITOIRES DES ÉTATS-UNIS OU TERRITOIRES OU PROVINCES CANADIENS) N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS DE GARANTIES IMPLICITES, OU DE CONDITIONS, CETTE EXCLUSION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. DANS LA MESURE OÙ DE TELLES GARANTIES OU CONDITIONS NE PEUVENT ÊTRE REJETÉES EN VERTU DES LOIS DE VOTRE JURIDICTION, NOUS LIMITONS LA DURÉE ET LES RECOURS DE CES GARANTIES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE.

LES RECOURS DÉCRITS CI-DESSUS SONT VOS SEULS RECOURS EXCLU-SIFS ET NOTRE ENTIÈRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. NOTRE RESPONSABILITÉ NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT RÉEL QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX, ET NOUS NE SERONS EN AUCUN CAS RESPON-SABLES DE DOMMAGES OU PERTES CONSÉCUTIFS, ACCIDENTELS, SPÉ-CIAUX OU PUNITIFS, DIRECTS OU INDIRECTS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. PAR CONSÉQUENT, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

Publié par :

Fibo AS
Industriveien 2
4580 Lyngdal Norvège

Version 2, date d'entrée en vigueur : 19 août
2020